

PRÉAVIS N°: 41/19**OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de 3'605 000.- pour la réfection des aménagements routiers Av. Lucens – Rue Grenade.****CONSEIL COMMUNAL DU 12 novembre 2019**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Madame, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission nommée pour ce préavis s'est réunie à 2 reprises le 19.9.19 et le 16.10.19 à la salle Mazan.

Elle était composée de Mesdames Veronique Diserens et Sylvia Widmer, de Messieurs Mattia Campagna, Willy Blaser remplaçant de Roger Muller et René Meillard rapporteur.

M. Simon Benjamin était présent en tant que représentant de la COGEFIM.

La Municipalité était représentée par Madame Michèle Pidoux-Jorand et Messieurs Jean-Philippe Steck et Félix Sturner.

M. Joachim Nicod les accompagnait en tant que représentant du bureau d'architectes NPPR.

En préambule,

La commission regrette que pour un projet de cette ampleur :

1. Nous n'ayons reçu qu'un seul jeu de plan pour la commission.
2. Le délai soit si court pour l'étude du préavis sachant qu'il est le point de départ pour l'ensemble des modifications prévues dans le centre.

La municipalité l'admet et nous présente le projet,

Il y a eu de nombreuses questions. Notamment sur l'aménagement de la place de la fontaine rue Grenade qui devrait s'inscrire dans un ensemble de places et lieux avec une approche esthétique similaire.

Sur la nécessité à conserver les sens uniques dans une zone 20km/h, la commission se range aux arguments municipaux qui nous précisent qu'en matière de circulation, tout n'est pas figé dans le marbre et pourra évoluer.

Sur l'éclairage qui sera identique à celui installé rue Mauborget.

Sur les accès pour personnes à mobilité réduite qui devraient être meilleurs car sans trottoirs.

Sur le budget qui semble confirmé par les principaux devis rentrés.

Sur le sous-sol, très complexe, de part la multiplicité d'intervenants
et sur le parage et la circulation à proximité du collège.

La discussion fût très animée à ce sujet. La commission propose de changer de côté la dépose d'enfants par leurs parents afin d'éviter un croisement piétons-voitures supplémentaire, ce qui semble accepté par l'ingénieur et les municipaux.

Des places de parc dessinées sur le plan serviront à la dépose d'enfants devant la garderie.

Sur la question d'un parc à vélos, la municipalité souhaite en réaménager un mais lors d'un préavis futur.

La commission propose et conseille à la municipalité de communiquer avec la population au moyen d'affiches présentant les projets de changement aux endroits où ils vont avoir lieu.

Pour terminer la commission remercie les municipaux présents à ces 2 séances ainsi que Mr Nicod pour les réponses apportées.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No **41/19** ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. Autorise la municipalité à entreprendre des travaux pour la réalisation de l'étape 1 du réaménagement du centre-ville.**
 - 2. Accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 3'605'000.- TTC dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle.**
 - 3. Prend acte que la dépense totale sera comptabilisée au bilan et amortie selon les possibilités du ménage communal, avec une durée maximale de trente ans.**
 - 4. Autorise formellement la municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**